

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

FINANCES

5 / 21_202 - BUDGET ANNEXE AÉRODROME - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

FINANCES

5 / 21_202 - BUDGET ANNEXE AÉRODROME - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021



ID : 081-218100048-20211115-21_202-DE

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 2 novembre 2021

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Service aérodrome

Elu(s) référent(s) : Roland Gilles

Roland GILLES, rapporteur,

Malgré les différentes poursuites effectuées par le comptable public, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 661,73 € correspondant à des factures impayées de 2014 à 2020.

Ces factures correspondent à des impayés de taxe d'atterrissage suivant la liste établie par le trésorier principal d'Albi-Ville.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le trésorier principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget annexe aérodrome d'un montant de 661,73 € au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres correspondant à la liste N° 4037430533, par l'émission d'un mandat pour le budget annexe aérodrome d'un montant de 661,73 € TTC dont 551,44 € HT et 110,29 € TVA au chapitre 65 article 6541.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.